

CERCLE ROBECO POUR UNE BANQUE PRIVÉE DURABLE

La Banque Privée, un acteur de la transition vers un avenir durable

PREFACE

« S'engager ensemble pour un avenir durable en donnant encore plus de sens & d'impact à votre patrimoine »

La finance durable a connu ces dernières années une profonde métamorphose. De nombreux progrès ont été réalisés, les connaissances ne cessent de croître, et en même temps, l'environnement se complexifie.

Si les fondamentaux n'ont pas changé, ce n'est pas le cas de la nature des risques de durabilité, des préférences des investisseurs et des réglementations. La priorité accordée au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité, aux inégalités sociales et aux ODD de l'ONU s'est intensifiée à l'échelle mondiale, générant de nouveaux risques, mais également de nouvelles sources d'innovation et de croissance.

Dans la voie sur laquelle nous sommes actuellement engagés, la réalisation de performances financières n'est plus la seule chose qui importe, mais aussi l'impact des investissements sur la société.

A la pointe de l'investissement durable depuis des décennies, Robeco s'est fermement engagé à mener la voie. Contribuer à un monde meilleur, à un monde plus durable, passe ainsi par la volonté de partager notre savoir-faire, de proposer des solutions adaptées, d'être un acteur du changement, et de répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain, en matière de gouvernance, d'enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

Accompagner le changement vers une économie durable et pour une transition juste, est un challenge qui nous concerne tous. Profondément convaincus de la force du collectif, nous sommes honorés, au travers du Cercle Robeco pour une banque privée durable, de contribuer à faire avancer les bonnes pratiques et les débats de place en lien avec la vision commune énoncée en 2020 :

« S'engager ensemble pour un avenir durable en donnant encore plus de sens & d'impact à votre patrimoine ».

Merci de votre confiance et nous nous réjouissons de poursuivre ces échanges pour transformer cette ambition collective en engagements & en actions !

Karim Carmoun,
Président de Robeco France

INTRODUCTION

Le métier de banquier privé s'exerce sur un temps long, aux confluent des affaires personnelles et des enjeux professionnels de ses clients. Conseiller dans la structuration et la gestion de leur patrimoine, le banquier privé les accompagne à travers les différents moments de leur vie, pouvant aller jusqu'à jouer le rôle de trait d'union entre les générations. Mais si cette relation s'inscrit dans la durée, elle implique néanmoins un ancrage dans le temps présent et une forte mobilisation pour répondre aux nouveaux besoins et aux attentes des clients dans un contexte marqué par l'incertain et de nombreux défis sociétaux.

Les derniers rapports du GIEC¹ et de l'IPBES² soulignent les enjeux auxquels nous devons collectivement faire face : l'accentuation de la hausse de la température et des émissions des gaz à effet de serre ainsi que l'accroissement induit de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations. Face à ces constats, une transformation d'ordre systémique s'impose de façon urgente pour permettre un développement durable de nos sociétés et de nos économies.

Cette transition vers une économie durable - plus respectueuse de l'environnement et qui doit intégrer une dimension sociale - est un challenge qui concerne évidemment le secteur financier au même titre que tous les secteurs d'activité. A titre individuel, nous sommes aussi invités à faire évoluer nos habitudes de consommation et d'investissement.

Les Banques Privées ont un rôle à jouer dans cette transition non seulement au travers de leurs propres modèles d'affaire et de gouvernance, mais aussi des produits financiers, services et informations qu'elles proposent, permettant ainsi à leurs clients d'intégrer les enjeux de durabilité dans la gestion de leur patrimoine.

Nous souhaitons avec ce livre blanc vous fournir quelques clés de lecture sur notre approche de la Banque Privée durable.

Les membres du Cercle Robeco pour une banque privée durable

1. Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé par les états membres de l'ONU en 1988
2. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, créée par les états membres de l'ONU en 2012

PARTIE 1

LA BANQUE PRIVÉE JOUE SON RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL DANS UN CADRE D'ÉCHANGES SUR LES ENJEUX DE DURABILITÉ D'AVANTAGE RÉGULÉ ET FORMALISÉ

Dans le cadre du conseil en investissement ou de la gestion sous mandat, le banquier privé doit désormais recueillir les préférences en matière de durabilité de ses clients, à travers un questionnaire qui complète le questionnaire Mifid³ auquel ces derniers sont déjà habitués. Il doit ensuite tenter dans ses propositions d'investissement de réconcilier ces préférences avec les autres informations déjà collectées et qui sont relatives à la connaissance et au profil de risque des clients.

1.1 Un nouveau dialogue pour exprimer ses préférences d'investissement

Un dialogue obligatoire s'instaure donc entre le client et son banquier, articulé autour de quelques questions clés suivantes :

1. Le client souhaite-t-il (ou non) exprimer des préférences en matière de durabilité, dont le banquier devra tenir compte ?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ces préférences ? Est-ce l'approche qui consiste à investir :
 - a. Dans des activités qui font attention à limiter leurs impacts négatifs sur l'environnement et/ou la société ? Si oui, quels impacts ? Il peut s'agir, par exemple, de contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, ou encore les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes etc.
 - b. Dans des activités qui contribuent directement à des objectifs environnementaux et/ou sociaux ? Si oui, le client peut exprimer une préférence pour les activités vertes, notamment celles définies par la Commission Européenne comme étant prioritaires (par exemple : production d'énergie renouvelable, transport ferroviaire, fabrication d'hydrogène ...) ou pour des activités à visée sociale (par exemple : l'accès aux soins de santé pour tous via téléconsultation, médicaments génériques ...)
3. Dans quelle proportion souhaite-t-il alors que ses investissements tiennent compte de ses préférences ?

1.2 Un exercice pédagogique pour accompagner le client dans le décryptage des nouvelles notions instaurées par les réglementations en vigueur

Les notions instaurées par les réglementations ne sont pas toujours aisées à comprendre ; or les implications des choix exprimés par les clients peuvent ne pas être neutres d'un point de vue financier. Le banquier privé doit donc leur fournir les explications les plus claires et les plus objectives possibles, telles que :

- L'univers d'investissement utilisé pour conseiller le client ou investir ses avoirs peut être réduit lorsque de telles préférences sont prises en compte. Dans certains cas même, ces préférences peuvent entrer en conflit avec d'autres objectifs formulés, notamment en termes de risque ou de diversification ; par exemple : un portefeuille qui exclut un secteur sera moins diversifié et potentiellement plus volatil qu'un indice de marché.

3. Directive 2014/65/UE et Règlement européen (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers, qui visent à la protection renforcée des investisseurs

- Les acteurs économiques, les états comme les entreprises, sont en transition vers plus de durabilité et le nombre des placements répondant à certaines de ses préférences peut paraître faible à date ; par exemple : il n'existe pas encore beaucoup de solutions d'investissement répondant à des critères ESG⁴ dans le segment du marché de l'alternatif. Néanmoins, les dispositifs d'encouragement devraient permettre une progression des offres et, à terme, une meilleure diversification.
- Certaines sociétés ont déjà fait évoluer leurs pratiques vers un modèle très durable, quand d'autres s'engagent seulement dans une démarche d'amélioration : les informations requises pour capter les nuances de transition ne sont pas toujours disponibles et il est impossible d'intégrer tous les cas de figure avec un tel degré de granularité à travers ce questionnaire. Aussi certains placements peuvent-ils être considérés comme répondant à des préférences identiques, alors même qu'ils portent sur des activités avec des degrés de maturité en apparence distincts.
- Plus généralement, l'accès aux données extra-financières des entreprises et la qualité de celles déjà disponibles, bien qu'en amélioration, ne permettent pas encore aujourd'hui de répondre parfaitement aux attentes exprimées sur tous les segments de marché.

Les régulateurs ont introduit un niveau élevé de transparence sur les produits soumis aux réglementations qui conduisent les Banques Privées à affiner leur politique de sélection de produits financiers selon des critères extra-financiers. Elles peuvent ainsi proposer à leurs clients des solutions qui répondent à leurs préférences en matière de durabilité sur lesquelles ils ont été interrogés et se sont exprimés.

4. Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

PARTIE 2

LA BANQUE PRIVÉE RÉPOND AUX PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DES CLIENTS AVEC UNE OFFRE LARGE ET GRADUELLE

2.1 De la gestion des risques de durabilité à la recherche d'impact

Parce que la Banque Privée privilégie l'approche haut de gamme et sur-mesure, son offre de produits financiers responsables est plurielle pour répondre à des profils client différents. Cela va de l'intégration des critères ESG sous un angle de gestion des risques aux produits 100% durables voire à impact et c'est une offre qui évolue sans cesse pour répondre toujours mieux aux attentes des clients.

On retrouve généralement les grandes familles d'approches durables suivantes :

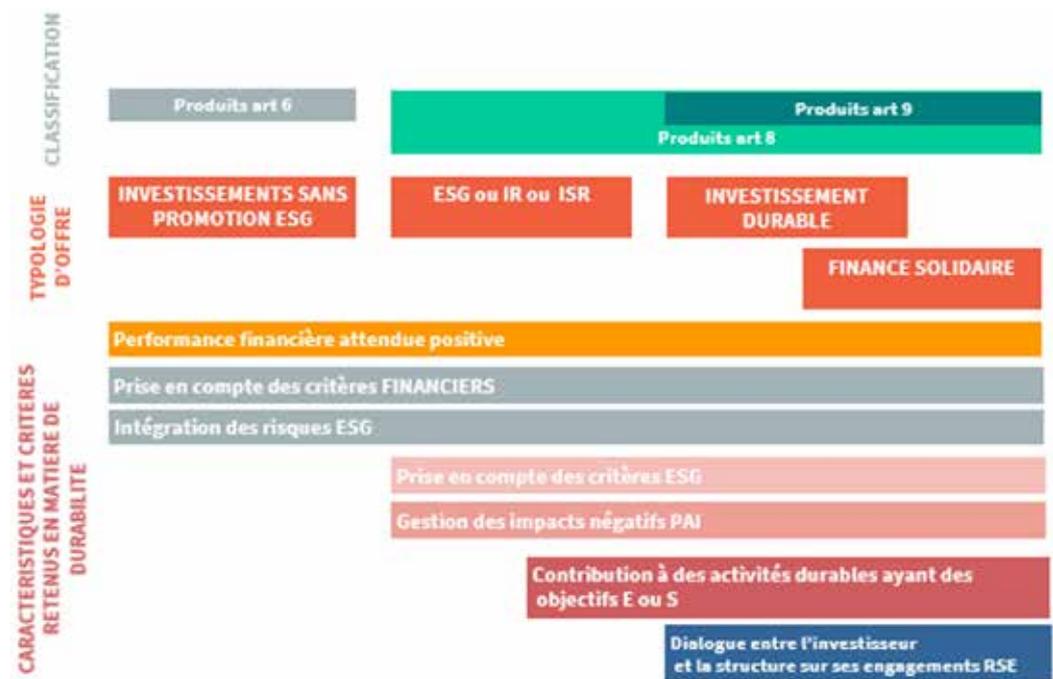
- Les approches multi sectorielles « best in class » ou « best in universes » qui visent à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures notations ESG
- Les approches multi sectorielles « best effort » qui visent à retenir les émetteurs qui montrent les meilleures avancées dans la transition de leur modèle d'affaires
- Les approches thématiques qui visent à retenir des émetteurs dont les modèles d'affaires ont des liens forts avec des facteurs de durabilité ou avec les Objectifs de Développement Durable

A cette classification s'est ajoutée celle introduite par la réglementation : les acteurs financiers - dont les Banques Privées - ont été amenés à répertorier leur offre dans différentes catégories : article 6, article 8 et article 9.

Les solutions d'investissement qualifiées article 8 et article 9 permettent de connaître les engagements du gérant en matière d'investissement sur les 3 critères de durabilité utilisés dans le questionnaire des préférences en matière de durabilité :

- La part des investissements durables
- La part des investissements durables alignés sur la taxonomie
- Les impacts négatifs pris en compte

Le schéma ci-dessous donne une grille de lecture des différents types de produits responsables selon les typologies et ce que cela sous-entend en termes de prise en compte des critères ESG.



Note : Cette grille de lecture est proposée par les parrains du Cercle Robeco pour une banque privée durable à titre informatif et à des fins pédagogiques

2.2 L'engagement : un levier d'action de transition

La Banque Privée souhaite également agir en tant qu'acteur engagé à travers :

- La mise en place d'un dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion partenaires pour les inciter à faire évoluer leurs pratiques.
- Ses participations aux initiatives de place en matière d'investissement responsable pour aider la profession à se structurer.

En effet, les produits article 8 ou article 9 que les banques privées sélectionnent dans le cadre de leurs activités de conseil ou de gestion jouent un rôle important à travers leurs propres politiques d'engagement :

- Les équipes de gestion peuvent entretenir un dialogue régulier avec les émetteurs dans lesquels les fonds sont investis afin de bien comprendre où en sont les entreprises sur des éléments comme les trajectoires climatiques, la prise en compte des enjeux sociaux et ainsi vérifier la crédibilité de leurs engagements.
- Les politiques de vote aux assemblées générales découlent tout autant de ces dialogues que des engagements pris par les structures de gestion (gérants d'actifs ou groupe d'appartenance).
- Les gérants de fonds peuvent également être membres de coalitions d'investisseurs afin de peser davantage sur les choix stratégiques des entreprises dans lesquelles elles sont investies ; à titre d'exemple : Climate Action 100+ : cette initiative internationale vise à mobiliser et engager des émetteurs de gaz à effet de serre afin de conduire la transition énergétique et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Grâce à la proximité et aux contacts réguliers qu'elles entretiennent avec leurs clients, les Banques Privées sont ainsi les relais essentiels des actions de vote et d'engagement déployées par les gestionnaires d'actifs et leur groupe d'appartenance. Soutenir la transition et investir de manière plus durable se joue aussi dans la posture d'actionnaire.

2.3 Les limites et les freins

- La mise en œuvre de la réglementation Finance Durable est complexe au regard de son caractère évolutif ainsi que de la technicité des concepts et des terminologies sous-jacents. En dépit de cet environnement mouvant, les Banques Privées ont mis en place la conduite de changement requise auprès de leurs banquiers et de leurs clients.
- Le développement et le conseil en investissements durables supposent aussi d'avoir accès aux données extra-financières des entreprises ; or ces données sont encore partielles ou seulement estimées sur certains segments de marché.
- Les Banques Privées doivent ainsi engager des investissements structurels importants pour se conformer aux réglementations.

PARTIE 3

LA BANQUE PRIVÉE, UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

Les banques privées signataires s'engagent toutes pour un avenir durable en tant qu'entreprises. Elles déclinent une feuille de route RSE⁵ exigeante autour des 3 piliers E, S et G, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

3.1 Des actions concrètes pour l'environnement

- Réduire l'empreinte carbone dans chaque étape de la vie des Banques Privées, améliorer leur impact environnemental. De nombreuses initiatives ont été prises à cette fin telles que : le zéro papier via la limitation des impressions papier en interne et la signature électronique, le tri sélectif des déchets, la mobilité verte des collaborateurs, l'attention portée à la consommation énergétique des bâtiments etc.
- Utiliser le levier de leurs activités de financement. Concernant les activités de financements traditionnels, les Banques peuvent stopper ou limiter leurs soutiens aux secteurs qui ne sont pas en ligne avec les objectifs environnementaux, sociétaux ou de gouvernance. De même, elles peuvent encourager le financement des projets liés à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité et à la transition écologique au moyen, par exemple, de prêts bonifiés pour des infrastructures durables ou encore en introduisant des critères ESG dans les portefeuilles donnés en garantie par les clients.
- Devenir des acteurs du changement. Au-delà de l'offre de produits, les Banques Privées ont à cœur de participer à la transition vers un monde plus durable en exerçant leur influence afin d'orienter l'épargne vers des entreprises engagées et contributives ; par exemple, à l'occasion d'événements consacrés à la Finance Durable auxquels elles participent et/ou elles convient leurs clients.

3.2 Des implications dans la société

- Diversité & inclusion. Les Banques Privées sont engagées sur les questions de parité, de diversité et d'inclusion. Cela passe notamment par la mise en place de politiques Ressources Humaines, dans le cadre de recrutements ou de nouvelles modalités de promotions.
- Education et formation autour de l'ESG. Ces notions peuvent être complexes et difficiles à appréhender ; il est donc impératif de s'assurer du bon accompagnement des salariés qui sont les premiers ambassadeurs de cette démarche. Cela se traduit par un parcours de formation continue sur les principaux enjeux de la Finance Durable.
- Mécénat et philanthropie. A l'image des clients qui ont à cœur de contribuer positivement à la société via des actions de philanthropie, les Banques Privées ont une culture de mécénat fortement ancrée : non seulement certaines d'entre elles ont déployé des ressources et des offres pour accompagner leurs clients philanthropes dans la structuration ou le financement de leurs fondations ou de leurs projets, mais plus généralement, elles ont encouragé l'engagement solidaire des collaborateurs via différents dispositifs de mécénat en dons, en temps et en compétences.

5. Responsabilité Sociétale des Entreprises

3.3 Les Banques Privées tournées vers l'avenir

- Une offre renouvelée et en mutation. Les Banques Privées se sont adaptées en matière d'offre et différents degrés de l'offre durable ont été instaurés, comme vu précédemment. Il est indéniable qu'en dix ans, l'offre a été enrichie et retravaillée pour intégrer les enjeux de durabilité.
Pour l'avenir, elles sont engagées à poursuivre cette mutation afin de répondre avec pertinence aux demandes et aux attentes de leurs clients en matière d'ESG.
- La lisibilité au cœur des préoccupations des Banques Privées. Afin de permettre à leurs clients d'appréhender leur patrimoine au regard de l'ESG et de s'assurer que les décisions de gestion qui ont été prises traduisent leurs préférences en matière de durabilité, la communication des données en matière de critères extra-financiers devient un enjeu essentiel.
- Un parcours ESG évolutif proposé dans le conseil en investissement. A chaque étape, les Banques Privées se doivent de respecter à la fois leurs propres engagements ESG et les préférences exprimées par les clients en matière de durabilité.

CONCLUSION

La Banque Privée est en transition afin d'une part, d'accompagner au mieux ses clients dans l'intégration des enjeux de durabilité et, d'autre part, de jouer son rôle sociétal en tant que banque.

- Nous réalisons un effort significatif pour nous équiper en ressources tant humaines que techniques ou technologiques.
- Nous sommes convaincus que ce mouvement s'inscrit dans un temps long.
- Nos philosophies d'actions et d'investissements évoluent et s'enrichissent pour prendre en compte les enjeux de durabilité aux côtés de la gestion de rendement et de la performance.
- Nous suivons les directives du régulateur et travaillons de concert afin d'anticiper les progrès à venir, de précéder les attentes de nos clients et d'identifier les axes d'amélioration.

C'est dans cet esprit que les Banques Privées membres du Cercle Robeco pour une banque privée durable ont choisi d'aller plus loin ensemble autour d'une vision commune :

« S'engager ensemble pour un avenir durable en donnant encore plus de sens & d'impact à votre patrimoine »

REMERCIEMENTS

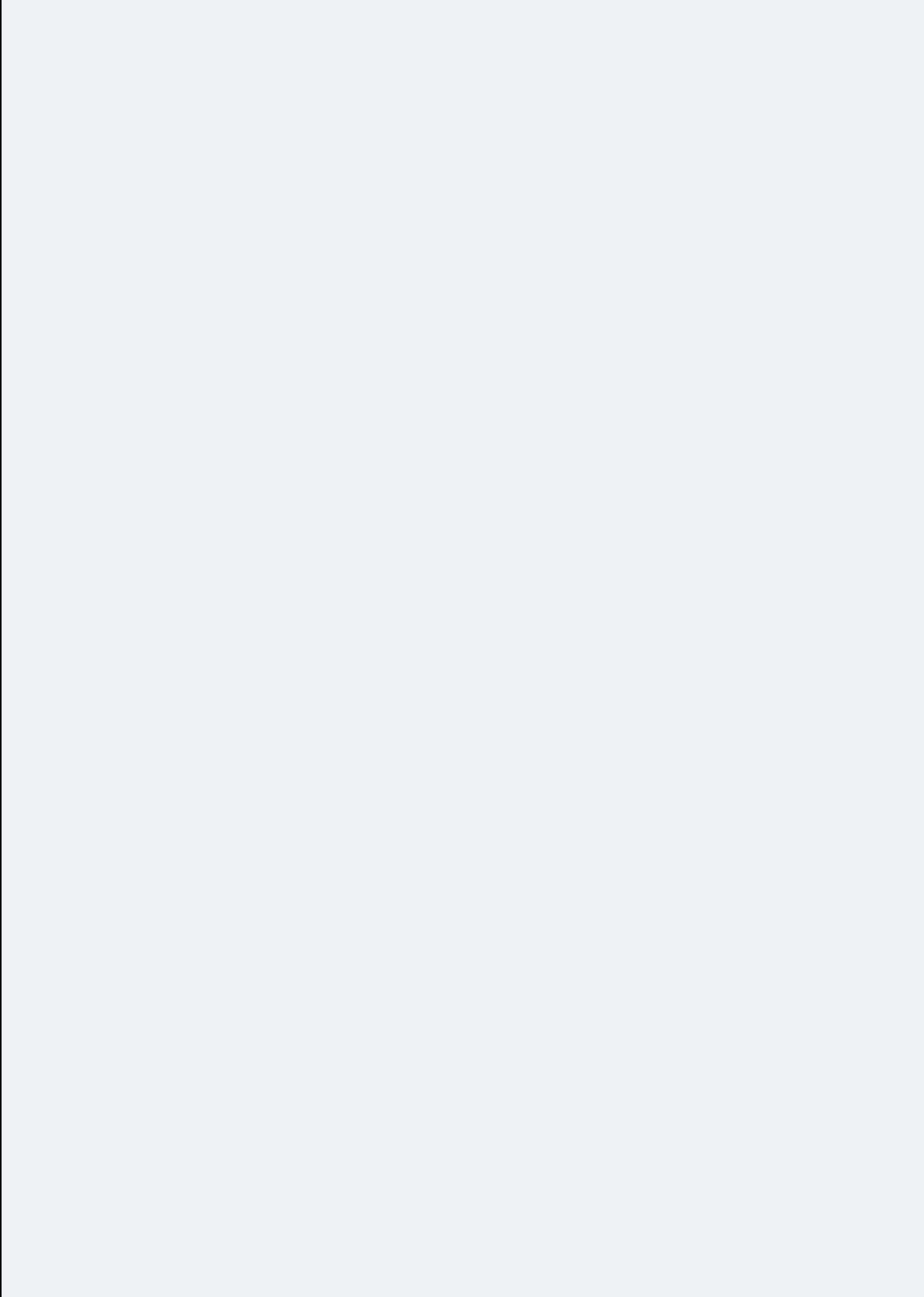
Depuis son lancement en janvier 2020, le "Cercle Robeco pour une banque privée durable" se veut avant tout un lieu de réflexions et d'échanges dans le respect de nos différences, avec l'ambition d'inscrire cette dynamique dans le long terme et de fédérer le plus grand nombre pour contribuer aux débats de place, répondre aux grandes tendances qui façonnent notre monde et faire évoluer les bonnes pratiques en matière de RSE et d'investissement durable au sein de la communauté des banquiers privés.

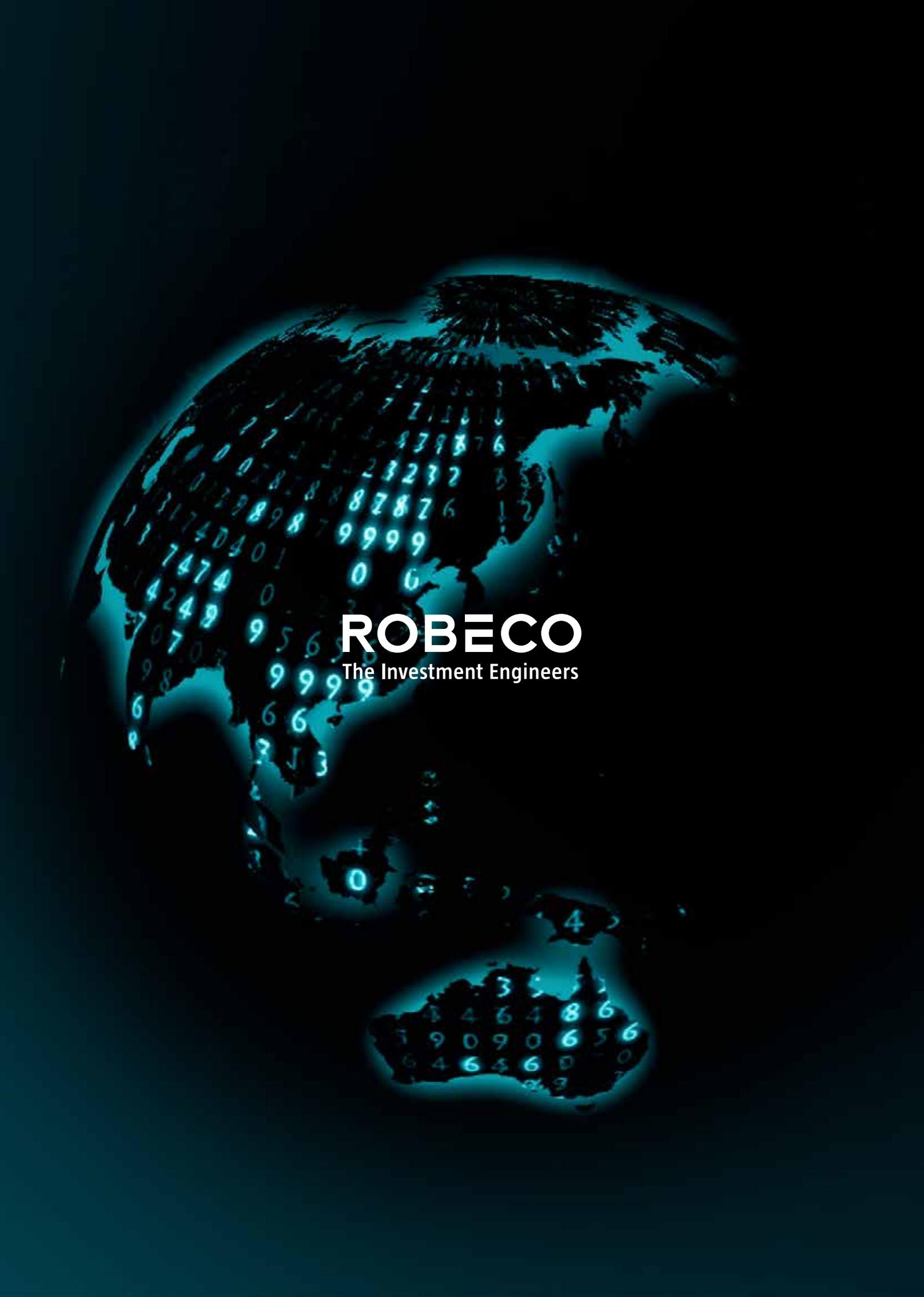
A l'occasion de cette édition 2023, nous tenions à remercier chaleureusement Isabelle Guyot-Sionnest, d'AMGroup pour la conduite de ces échanges et les parrains du Cercle Robeco pour une banque privée durable, ainsi que leurs équipes, pour leur implication et leur partage d'expérience qui ont permis d'aboutir à de riches discussions :

Keissa BAUDRIN (Natixis Wealth Management), Xavier BELIS (UBS France), Gilles DARD (Crédit Suisse Banque Privée), François ESSERTEL (HSBC Private Bank France), Olfa MAALEJ (Banque Neuflyze OBC), Alain MASSIERA (Rothschild Martin Maurel), Nicolas OTTON (BNP Paribas Banque Privée), Philippe-Jean PERON (Banque Transatlantique), Didier SIMONDET (CIC Banque Privée), Mathieu VEDRENNE (Société Générale Private Banking).

Information importante

Destiné aux investisseurs professionnels. Robeco Institutional Asset Management BV (numéro de registre 24123167) est une société de gestion de droit néerlandais agréée par l'AFM et autorisée à la libre prestation de service en France. Robeco France est une filiale de Robeco dont l'activité est basée sur la promotion et la distribution des fonds du groupe aux investisseurs professionnels en France. Tous les droits relatifs aux informations contenues dans la présente publication sont et resteront la propriété de Robeco. Aucune partie de cette présentation ne peut être reproduite, stockée dans une base de données automatisée ou publiée sous quelque forme que ce soit ou de quelque manière que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission préalable et écrite de Robeco. Tout Investissement peut présenter un risque de perte en capital. Pour toute information relative aux fonds, et avant toute décision d'investissement, se reporter aux et prospectus disponibles gratuitement sur le site de Robeco France. www.robeco.com/fr





ROBECO

The Investment Engineers